

**Stratégie de Partenariat Pays (CPS)
de la République de Corée
pour la République du Sénégal
2016-2020**

Le Gouvernement de la Corée

Mars 2017

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. Sommaire | 4 |
| | |
| II. Secteurs prioritaires de coopération et stratégie de mis en oeuvre | |
| Développement rural, Agriculture et Pêche | 6 |
| Éducation..... | 9 |
| Gestion de l'eau et Santé | 12 |
| Transport..... | 15 |
| | |
| III. Cadre d'évaluation de la stratégie de partenariat pays | 18 |
| | |
| IV. Plan de financement à moyen terme..... | 19 |
| | |
| V. Plan de partenariat | 19 |

Liste des abréviations, acronymes et sigles

| | |
|---------------|--|
| AIDI | Indice du Développement des Infrastructures en Afrique |
| APC | Approche Par les Compétences |
| EDCF | Fonds de Coopération pour le Développement Economique |
| EFTP | Enseignement et Formation Techniques et Professionnels |
| FME | Forum Mondial de l'Economie |
| FONDEF | Fonds de Dveloppement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnell |
| KOICA | Agence Coréenne de Developpement Internationale |
| LPSDPA | La Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| PAP | Plan d'Action Prioritaires |
| PAQUET | Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence |
| PDESR | Plan de Développement de l'enseignement Supérieur et de la Recherche |
| PEPAM | Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire |
| PNDS | Plan National de Développement Sanitaire |
| PRACAS | Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| STEM | Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques |
| STI | Science, Technologie et Innovation |

Stratégie de Partenariat Pays de la République de Corée pour la République du Sénégal

I. Sommaire

| Plan Sénégal Emergent (PSE) (2014-2023) | | |
|---|--|--|
| Un Sénégal émergent d'ici 2035 avec une société solidaire dans un État de droit | | |
| Transformation structurelle de l'économie et de la croissance | Capital humain, protection sociale et développement durable | Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité |



| Plan d'Action Prioritaire (PAP) (2014~2018) | |
|---|--|
| Pilier1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité du cadre macroéconomique ▪ Programmes de décollage économique |
| Pilier2 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmes de protection sociale ▪ Programmes d'accès aux services sociaux |
| Pilier3 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réformes de l'administration publique ▪ Programme national de bonne gouvernance ▪ Développement local, paix et sécurité, décentralisation et territorialisation des politiques publiques, intégration sous régionale |



| Objectifs de stratégie de coopération de la République de la Corée pour la République du Sénégal |
|---|
| <p>Le Gouvernement de la Corée va appuyer le Gouvernement du Sénégal pour réaliser le PSE et le PAP en se concentrant sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le développement rural afin de résorber les disparités entre le milieu urbain et rural pour une économie équilibrée ▪ Développer des ressources humaines pour un développement économique durable ▪ Améliorer les conditions de santé et d'assainissement pour une meilleure qualité de vie ▪ Construire des infrastructures de transport pour renforcer les fondements pour un développement et une croissance économique |



| | |
|---|--|
| Plan de soutien dans les secteurs prioritaires | Développement Rural, Agriculture et Pêche |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter les rendements agricoles ▪ Résorber les disparités entre les régions à travers le développement rural ▪ Soutenir d'industrie de la pêche pour accroître les revenus et créer des emplois |
| | Éducation |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation ▪ Formation d'une main d'oeuvre de qualité qui répond à la demande industrielle |
| | Gestion de l'Eau et Santé |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'accès à une eau potable en quantité suffisante et en qualité satisfaisante et à l'assainissement ▪ Amélioration de l'accès au service local de santé maternelle et infantile pour les communautés |
| | Transport |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'infrastructures maritimes ▪ Amélioration des infrastructures de transport et le confort des utilisateurs |

1. **(Vision)** Le Gouvernement de la République de Corée vise à soutenir l'objectif de devenir *"Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit"* comme mentionné dans le Plan Sénégal Emergent (PSE, 2014-2023) et son premier Plan d'Action Prioritaire (PAP, 2014-2018).

2. **(Objectifs)** La Stratégie de partenariat de la Corée 2016-2020 pour le Sénégal mettra l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole, la promotion du développement rural et du développement de l'industrie halieutique, l'amélioration de la qualité et l'accès à l'éducation, le renforcement du secteur de la santé, l'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement, la construction des infrastructures de transport maritime et de logistique.

3. **(Secteurs prioritaires)** Les secteurs prioritaires sont sélectionnés sur la base des besoins de développement identifiés au Sénégal, des capacités de la Corée du sud à fournir cette assistance en tenant compte des opportunités de coopération avec d'autres pays donateurs. A partir de ces critères, entre autres, les quatre (4) secteurs prioritaires pour l'aide au développement sont sélectionnés et au moins 70% de l'aide totale leur sera alloués à savoir:
 - **Développement rural, Agriculture et Pêche** y compris l'amélioration de la productivité agricole, le développement rural et le développement de l'industrie de la pêche.

 - **Education** y compris la qualité et l'accès à l'éducation, à l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) et à l'enseignement supérieur

 - **gestion de l'eau et santé** y compris l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux services de santé et en particulier aux soins de santé maternelle et infantile

 - **Transport** y compris les infrastructures de transport maritime, et le système national de desserte et de logistique

4. **(Mise en œuvre des ODD)** Les efforts de coopération au développement de la Corée pour le Sénégal seront orientés vers la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) du Sénégal et alignés sur le Plan Sénégal Emergent (PSE) et ses Plans d'Action Prioritaire (PAP). Cette coopération se fera à travers une étroite concertation entre le Sénégal et la Corée en formulant, à l'aide d'une démarche conjointe et participative, des projets éligibles admissibles qui s'inscrivent dans les objectifs de développement des deux pays.

II. Secteurs prioritaires et stratégie de mise en oeuvre

A. Développement Rural, Agriculture et Pêche

1. Evaluation des besoins en développement

Plus de 56% de la population vivent dans les zones rurales et travaillent dans l'agriculture, la pêche et l'élevage. Un grand écart en termes de niveau de revenus et d'accès aux services sociaux de base est perceptible entre les zones urbaines et rurales et de ce fait, il est nécessaire de développer les régions et l'agriculture afin d'avoir une base du développement économique durable et équilibré.

Au Sénégal, **56% de la population active travaillent dans l'agriculture qui occupe une place importante dans l'économie du pays avec 13,7% du PIB.** Pourtant, il est urgent d'améliorer le rendement agricole vu la dépendance à l'importation des principales denrées alimentaires. Pour améliorer les rendements et les revenus liés à l'agriculture, il faudrait déployer des efforts tels que l'introduction de technologies innovantes dans ce secteur, l'instauration d'un climat propice à la culture ; le renforcement de la compétitivité sur le marché ; la promotion des chaînes de valeur et la formation des agriculteurs de qualité.

Pour y faire face, le gouvernement du Sénégal a considéré l'agriculture comme le secteur clef dans le Plan d'Action Prioritaires (PAP, 2014-2018) du PSE et **a mis en place le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS, 2014-2017).** Le Gouvernement de la République du Sénégal s'attend à ce que la réalisation du PRACAS puisse améliorer la productivité agricole des principales chaînes de valeur et que cette situation influe positivement sur le rendement agricole, la sécurité alimentaire, l'emploi et les revenus des agriculteurs.

Les principaux objectifs du PRACAS:

- La promotion de l'exploitation agricole familiale par l'intensification de l'accès au financement, à la formation et aux équipements adaptés;
- L'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur l'agrobusiness respectueux de l'environnement;
- Une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés;
- Accroître la résilience des populations vulnérables

<PRACAS: objectifs et impacts attendus>

| Objectifs de Production | | Objectifs stratégiques | Impact attendu |
|-------------------------|--|--|---|
| Riz | Atteindre l'autosuffisance d'ici 2017 par le biais d'une production de 1,6 millions de Tonnes de riz | <ul style="list-style-type: none">• Production semencière et croissance des rendements• Promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud• Intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal | une économie de devises de 313,2 milliards de F CFA par rapport à 2012 et une meilleure maîtrise des prix des denrées de première nécessité |

| | | | |
|------------------------------------|--|--|---|
| Oignon | Atteindre l'autosuffisance d'ici 2016 par une production de 320 000 Tonnes d'oignons | <ul style="list-style-type: none"> ·Production semencière ·Couverture de l'intersaison | une économie des devises de 9,25 milliards de F CFA par rapport à 2012 |
| Arachide | Atteindre une production d'un million de Tonnes et un volume des exportations de 100 000 à 150 000 T en optimisant la productivité | <ul style="list-style-type: none"> ·Reconstitution du capital semencier en 2 ans ·Développement de partenariat et de l'actionnariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière ·Intensification de la mécanisation | une entrée de devises d'environ 28,5 milliards de F CFA (exportation de 100 000 à 150 000 Tonnes) |
| Fruits et Légumes de contre saison | Atteindre un volume des exportations de 157 000 Tonnes | <ul style="list-style-type: none"> ·soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness (partenariat public-privé) ·promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre saison ·concevoir et mettre en oeuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière | une entrée de devises de 76 milliards de F CFA par l'exportation des fruits et légumes de contre saison |

* Source: République du Sénégal (2014), « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise » ; KOICA (2015), « Une étude sur la coopération avec les cinq pays africains francophones – le cas du Sénégal »

D'autre part, la pêche occupe la première place dans le classement des exportations en 2015 (soit 20,87% des recettes d'exportations totales) et participe à hauteur de 3,2% du PIB. Elle joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire **en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale avec une consommation moyenne per capita de 29kg/an** (ANSD¹ 2015). En effet, le développement des activités aquacoles a toujours été une option forte du Sénégal pour réduire l'effort de pêche de capture, contribuer à la satisfaction de la demande nationale de poisson et relever le niveau d'emplois et de revenus en milieu rural.

Au titre du sous secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'orientation des pouvoirs publics a été récemment réaffirmée dans le PSE et la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA, 2016-2023). Selon le PSE, **le développement de l'aquaculture doit permettre de produire environ 10% du volume de pêche de capture et fournir 20 000 emplois à l'horizon 2023**. Cet engagement a été conforté par la LPSDPA qui ambitionne de contribuer à l'atteinte de cet objectif du PSE avec une production visée de 40 000 tonnes, à l'horizon 2023.

<Cadre stratégique de développement de l'aquaculture>

| Objectif de production | Objectifs spécifiques | Impacts attendus |
|---|--|---|
| Réaliser un volume de production de 31 000 Tonnes sur la période 2017-2021. | Mettre en place les conditions d'attraction des investissements privés | Un régime juridique et économique favorable au développement de la production aquacole est mis en place |
| | | Des espaces dédiés à l'activité aquacole sont identifiés et sécurisés |
| | | Un plan de surveillance des sites de production et des produits aquacoles est mis en place et exécuté |

¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

| | | |
|--|---|---|
| | Renforcer des compétences techniques des acteurs | Renforcer la coopération en matière d'aquaculture |
| | | Une ligne dédiée à l'investissement privé est mise en place |
| | | Les acteurs de la filière aquacole sont organisés et professionnalisés |
| | | Les capacités des producteurs sont renforcées et des voyages de benchmarking organisés. |
| | Mettre en place des infrastructures et services de soutien au développement de l'Aquaculture sur l'ensemble du territoire national. | Les capacités des structures d'encadrement sont renforcées |
| | | Des unités de fabrication d'aliment de qualité sont promues et implantées |
| | | La production d'alevins de qualité est accrue |
| | | Les alevins produits pour le grossissement sont utilisés |
| | | L'aquaculture marine est développée |

Source: République du Sénégal

De même, la valorisation des produits halieutiques constitue un enjeu prioritaire au regard des orientations du PSE qui insiste particulièrement sur le développement de filières compétitives, à haute valeur ajoutée. Pour cela, il sera mis en place des conditions permettant aux pêcheurs, mareyeurs et transformateurs d'exercer leurs activités dans des conditions optimales de qualité pour le développement des chaînes de valeur halieutiques.

<Plan d'actions stratégique: Promouvoir la valorisation des produits halieutiques>

| Objectif de valorisation | Axes Stratégiques | Lignes d'actions |
|---|--|--|
| Promouvoir la valorisation des produits halieutiques | Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique | Améliorer les conditions de production, de transport et de commercialisation des produits. |
| | | Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture. |
| | | Renforcer la fonction « Recherche et Développement ». |
| | Restructuration de l'industrie halieutique | Créer un fonds de soutien des entreprises en difficulté. |
| | | Restaurer la mission originelle de la Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries Annexes comme fonds d'investissement du secteur. |
| | Mettre en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale | Renforcer la Cellule de Veille Technologique et de Promotion des produits halieutiques. |
| | | Créer des sites pilotes modernes de transformation artisanale. |
| | | Mettre en place un pôle industriel intégré pilote de transformation industrielle. |
| | | Créer un marché central pilote pour les produits transformés. |
| | | Créer des labels d'origine pour la promotion, la traçabilité et la durabilité de la qualité des produits sénégalais. |

Source : République du Sénégal. LPSDPA

2. Stratégie de mise en oeuvre

La coopération au développement de la Corée pour le gouvernement du Sénégal va refléter les objectifs clés de la politique nationale, qui sont inclus dans le Plan Sénégal Emergent (PSE, 2014-2023), le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS, 2014-2017) et la lettre de Politique Sectorielle pour le Secteur de

la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA 2016-2023). Les cibles de cette coopération comprennent l'amélioration de la productivité agricole, le développement rural, et le développement de la pêche. En plus, dans ce processus, l'expérience de la Corée en agriculture et en développement rural sera partagée

A travers la Stratégie de Partenariat Pays (CPS) la Corée compte soutenir :

a. Augmentation des rendements agricoles

- La Corée soutiendra la mise en place d'infrastructures de base optimisées pour la production agricole comme l'amélioration des technologies d'exploitation et la gestion des terrains agricoles en tenant en compte le changement climatique, et offrir des formations adaptées aux besoins afin de renforcer la productivité et la compétitivité.

b. Développement rural

- Le Gouvernement de la république de Corée va soutenir la mise en place d'infrastructures sociaux de base et promouvoir l'organisation des groupes locaux chez les habitants pour développer de façon durable l'économie du pays.

c. Développement de la pêche et le renforcement de la productivité

- La Corée appuiera les efforts du gouvernement sénégalais pour élaborer des politiques et des techniques de développement de l'industrie de la pêche.

B. Education

1. Evaluation des besoins en développement

Au Sénégal, les moins de 20ans représentent 52% de la population. Cette caractéristique démographique démontre les besoins de bénéficier de l'éducation de cette importante tranche de la population. Malgré les progrès considérables réalisés dans le secteur de l'éducation, l'accès à l'éducation doit être amélioré. Le taux net de scolarisation primaire à Dakar et dans les zones environnantes est de 77,6% et dans les autres zones urbaines de 74,3%, alors que la zone rurale est de 52,1%. **L'inscription scolaire s'élève respectivement à 34,9% pour le lycée et à 5,1% pour le collège ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne.**

En outre, la demande d'enseignement supérieur augmente rapidement mais l'accès est limité. Le nombre d'étudiants universitaires est passé de 16 000 en 2005 à 43,000 en 2013 pour atteindre finalement 54 000 en 2014. Cela nous montre une tendance à la hausse de 10 000 étudiants par an. Les établissements existants ne suffisent pas à couvrir cette progression (Les universités publiques et privées ont respectivement une capacité de 90 000 et 35 000 étudiants). Actuellement les cinq universités nationales et publiques se trouvent dans les principales villes comme Dakar et Saint Louis.

D'autre part, le chômage des jeunes ayant obtenu un diplôme d'études supérieures est en hausse. Le taux de chômage des jeunes très instruits est passé de 16% en 2005 à 31% en 2011. La recherche d'une éducation de qualité et d'une meilleure capacité d'enseignement des filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) est essentielle pour surmonter ces défis actuels.

Le gouvernement sénégalais prévoit de développer les ressources humaines en alignant l'enseignement supérieur sur la demande du marché du travail industriel (Approche Par les Compétences, APC), le développement de la formation professionnelle et technique et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie.

<PSE : Objectifs principaux pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle>

| Désignation | Objectifs | Description |
|--|---|--|
| Association de l'enseignement supérieur aux besoins des industries | <ul style="list-style-type: none"> •Etablir un lien entre la demande de l'industrie et l'enseignement supérieur d'ici 2014 •Appliquer le système ciblé d'ici à l'année scolaire 2016 •Doublé le taux d'embauche chez les diplômés en moins de 5ans | <ul style="list-style-type: none"> •Identifier la demande de l'emploi par secteur •Examiner le système du développement de carrière •Etablir un lien entre la formation technique et professionnelle et des cursus universitaires |
| Développement de la formation professionnelle et technique | <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place le plan de développement d'ici 2014 et l'appliquer à l'année scolaire 2017 •Multiplier le nombre des apprenants jusqu'à atteindre un nombre de 400 000 d'ici 2020 •Atteindre 30 000 formés par an d'ici 2020 | <ul style="list-style-type: none"> •Identifier la demande de l'emploi par secteur •Etablir des plans de développement quantitatifs et qualitatifs liés aux compétences professionnelles |
| Formation continue | <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place le plan de développement d'ici 2014 et l'appliquer à l'année 2016 •Exécuter le système de gestion pour faire du FONDEF un organisme permanent d'ici 2014 | <ul style="list-style-type: none"> •Identifier la demande de l'emploi par secteur •Elargir des programmes de formation continue •Recommander de suivre une formation continue et d'obtenir les certificats |

* Revoir la source réelle de ce tableau je pense que c'est plutôt des informations venant d'un document du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et non du PRACAS Source : République du Sénégal (2014), « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise »; KOICA (2015), « Une étude sur la coopération avec les cinq pays africains francophones – le cas du Sénégal »

Pour répondre aux défis, le gouvernement sénégalais a inclus l'éducation et la formation professionnelle parmi les six domaines clés du PAP. Il a également développé le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET, 2013-2025) et le Plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (PDESR, 2013-2022); pour soutenir le PSE, en particulier à travers son deuxième axe qui est la promotion du capital humain, la protection sociale et le développement durable.

<Stratégies du Sénégal pour l'éducation>

| Documents Stratégiques | Objectifs |
|------------------------|---|
| PAQUET 2013-2025 | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une éducation de base universelle conformément au droit universel à l'éducation • Adapter, en partenariat avec le secteur privé, l'offre de formation professionnelle et technique des jeunes et adultes aux besoins du développement économique • Améliorer la qualité des enseignements/apprentissages • Promouvoir le développement de l'enseignement des sciences, de la technologie et des innovations (STI) • Poursuivre et renforcer la décentralisation/déconcentration de la gestion des |

| | |
|----------------------------|---|
| | <p>programmes éducatifs en vue d'une gouvernance plus efficace, plus efficiente et plus inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, dans le court et moyen terme, l'efficacité du secteur • Renforcer la productivité du personnel enseignant et non enseignant • Développer progressivement l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif, au-delà de l'alphabétisation fonctionnelle |
| <p>PDESR 2013-2022</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Etendre la carte universitaire par la construction de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel et réhabiliter les infrastructures pédagogiques existantes • Privilégier les STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) • Mettre les TIC au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche • Promouvoir la formation des étudiants et des professionnels • Instaurer un climat favorable à l'étude et à la recherche ainsi qu'à la discussion • Promouvoir les domaines tels que l'éducation, la recherche, l'administration, et les services techniques, • Renforcer le système de gouvernance dans l'enseignement supérieur et la recherche • Créer un nouveau moteur dans la recherche et l'innovation • Faire connaître un label « Etudier au Sénégal » • Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche qui produisent l'intelligence permettant de développer le capital humain et de faire de l'innovation |

2. Stratégie de mise en oeuvre

La coopération au développement de la République de Corée vise à soutenir les efforts déployés par le gouvernement sénégalais en matière de développement des ressources humaines comme fondement d'une croissance économique durable. Son appui sera basé sur le PSE, PAQUET et PDESR. La coopération portera sur la qualité et l'accès à l'éducation et la formation de la main-d'œuvre répondant à la demande du marché industriel.

L'expérience de la République de Corée en matière de développement, en particulier en ce qui concerne le système d'EFTP, les politiques et les industries nationales en lien avec le développement des ressources humaines, sera partagée dans le processus.

La Stratégie de Partenariat Pays de la Corée va appuyer:

a. Amélioration qualitative à l'éducation et son accès

- La Corée appuiera les efforts visant à accroître la qualité et l'accès à l'éducation et à réduire les écarts en matière d'éducation. Une attention particulière sera accordée à l'EFTP, aux infrastructures de l'enseignement supérieur et à l'environnement de l'éducation basée sur les technologies de l'information.

b. Training of workforce based on industrial market demand

- La Corée appuiera le développement des programmes de formation technique en tenant compte des demandes des nouvelles industries telles que les TIC et le tourisme, qui sont des sources de développement économique et de création d'emplois, le renforcement des capacités de l'effectif enseignant, le soutien au développement des compétences professionnelles chez les jeunes.

C. Gestion de l'Eau et Santé

1. Evaluation des besoins

Le Sénégal a amélioré ses indicateurs de santé maternelle et infantile, pourtant la mortalité chez les mères et les enfants de moins de cinq ans reste toujours élevée. On observe une grande disparité entre les zones urbaines et rurales. Des efforts supplémentaires pour améliorer le manque actuel de services de santé et d'effectifs de la santé sont nécessaires pour améliorer les indicateurs de santé. Une attention particulière doit être accordée aux changements climatiques et à la salinisation pour la région du Sahel en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement. Le faible accès à l'eau potable et aux installations sanitaires dans les zones rurales est une grave préoccupation.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, il est important de répondre sur le plan national au changement climatique et à la salinisation qui se produisent autour du Sahel et de diminuer les disparités en matière d'accessibilité entre zones urbaines et rurales.

<PSE : Limites et défis du secteur de la santé>

| Désignation | Limites | Défis |
|-----------------------------|---|--|
| Santé publique | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de compétence des services médicaux • Inégalités régionales et problèmes d'accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la formation du personnel de la santé publique et renforcement des installations médicales • Renforcement de la coopération entre les ministères et les donateurs |
| Clinique et centre de santé | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel médical et d'équipement • répartition inégale entre les régions et problèmes d'accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition égale du personnel médical et des centres médicaux • Augmentation des ressources comme le matériel médical |
| Hôpital | <ul style="list-style-type: none"> • répartition inégale entre les régions et problèmes d'accessibilité • Vulnérabilité de la gestion et du soutien financiers adaptés à la demande et aux résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Résorption des inégalités régionales • Soutien adapté aux activités et résultats • Renforcement de la gestion (par exemple contrats) |
| Secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> • Concentration dans les villes comme Dakar ou Thiès | <ul style="list-style-type: none"> • Encouragement du développement du secteur privé (en particulier dans les villes secondaires) • Accessibilité financière |
| Equipement médical | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des équipements médicaux • Insuffisance des médicaments (notamment dans les zones rurales) • Contrefaçon répandue • Mauvaise maintenance | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des canaux de distribution des médicaments • Renforcement de la gestion et de la maintenance du matériel médical • Lutte contre les détournements et la corruption |
| Gestion et finance | <ul style="list-style-type: none"> • Limite de l'accès au traitement • Dépenses excessives et gestion irrationnelle des ressources • Personnel médical: manque de formation et décloisonnement inéquitable entre les régions • Insuffisance des organisations pour la gestion stratégique | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'assurance maladie publique et privée • Réduction des frais de gestion • Expansion de la formation et résorption des disparités entre les régions • Renforcement de la gestion stratégique du système |

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| Santé des mères et des enfants | <ul style="list-style-type: none"> • problèmes d'accessibilité pour les services de santé • Insuffisance des médicaments (notamment dans les zones rurales) • Manque de personnel de base dans le domaine de la santé | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition égale du personnel médical • Mise en place des infrastructures de base et culture des ressources humaines • Suffisance des médicaments et matériels concernés |
| Eau et Assainissement | <ul style="list-style-type: none"> • Inégalités régionales et problèmes d'accessibilité • Problèmes de la qualité d'eau dans certaines régions | <ul style="list-style-type: none"> • Résorption des inégalités régionales • Prise de mesures contre le changement climatique et la salinisation |

* Source : République du Sénégal(2013) . « Document Sectoriel. Plan Sénégal Emergent. Santé »; KOICA (2015), « Une étude sur la coopération avec les cinq pays africains francophones – le cas du Sénégal»

À cet égard, le gouvernement sénégalais vise à accroître l'accès aux services sociaux de base et à réduire les disparités régionales en matière de santé. Le gouvernement sénégalais s'est fortement engagé et met actuellement en œuvre un programme d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2009-2018) et le Programme d'eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM, 2005-2015) sont mis en œuvre. La planification de la deuxième phase du PEPAM est en cours.

<Stratégies nationales: Objectifs en matière de santé publique, d'eau potable et d'assainissement>

| Stratégie | Désination | Objectifs |
|--------------------|---|---|
| PSE 2014-2023 | Santé publique | <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité des services de santé • La prévention et la lutte contre les maladies • L'amélioration de la santé maternelle et infantile • La bonne nutrition chez les mères et les enfants • Le renforcement des capacités des communautés dans le domaine de la santé • L'amélioration de la gouvernance de la santé |
| | Hygiène et eau potable | <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural • Le développement des installations sanitaires et des services • La gestion intégrante et durable des ressources hydriques • La promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement • Le renforcement de la collaboration et du partenariat avec le secteur privé |
| PNDS 2019-2018 | Santé publique | <ul style="list-style-type: none"> • 80% de vaccination chez les nourrissons de 0-11 mois d'ici à 2017 • Réduction de la mortalité et de son incidence chez les mères, enfants et adolescents • Maintien de la population des personnes atteintes de VIH / SIDA à un niveau de moins un pourcent • Amélioration de la gouvernance dans le secteur de la santé • D'ici à 2017 l'inscription à l'assurance maladie des plus de 62% de la population à travers le système de soins de santé chez les classes défavorisées |
| PEPAM 2005-2015 | Hygiène et eau potable en milieu urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les installations d'assainissement aux 1 million 640 000 habitants pour atteindre 88% d'accessibilité à Dakar et 79% à l'intérieur du pays d'ici à 2015 (en 2002, respectivement 75,7%, 57,1 %) • Améliorer l'accès aux installations de l'assainissement des 1 million 730 000 (passant de 56,7 % en 2002 à 78 % en 2015) • Accroître le taux d'accès à l'eau potable à 100% à Dakar contre 98% en |

| | | |
|--|--|---|
| | | 2013 et dans les centres urbains de l'intérieur à 96% contre 91% en 2013 |
| | Hygiène et eau potable en milieu rural | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir d'une façon continue les installations d'assainissement aux 2,3 millions habitant (passant de 64 % en 2004 à 82 % en 2015) • Soutenir les mesures de gestion domicile des eaux et des égouttements chez les 355 000 fermes pour améliorer l'accessibilité (de 17% en 2004 à 59% en 2015) • Mettre en place 3 360 installations sanitaires dans les bâtiments publics comme les écoles, les cliniques, les marchés. • Porter à 82% le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à l'horizon 2015 |

2. Strategie de mise en oeuvre

La coopération au développement de la République de Corée inclura le **PSE, le PNDS et le PEPAM et mettra l'accent sur la santé publique, l'eau potable et l'assainissement**. Son expérience passée en matière de développement et sa connaissance du système de soins de santé au niveau national, de l'approvisionnement en eau et des réseaux d'assainissement seront partagées dans le processus.

La Corée va appuyer la strategie de partenariat pays:

a. Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

La Corée appuiera les efforts du gouvernement sénégalais pour améliorer l'accès à l'eau potable, l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires en milieu rural. Le soutien vise à améliorer les services sociaux de base pour les groupes vulnérables.

b. Renforcement du système de santé

La Corée appuiera les efforts visant à améliorer l'accès aux services de santé universels et à la formation des agents de santé axés sur les soins de santé maternelle et infantile. Le soutien vise à renforcer le système de santé de base dans les communautés, à améliorer les conditions de santé maternelle et infantile et à accroître les moyens de traiter les principales maladies.

D. Transport

1. Evaluation des besoins

Le PSE vise également à faire du Sénégal une économie de marché émergente d'ici 2035 en le faisant un carrefour de l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement sénégalais s'est également efforcé de renforcer ses infrastructures. Conformément à l'itinéraire commercial actuel, environ 95% du commerce du Sénégal repose sur le transport maritime, de nombreux investissements ont été réalisés pour améliorer les infrastructures portuaires visant à les placer dans une position de développement relativement avancée par rapport aux infrastructures routières et ferroviaires.

Selon le Rapport 2016 sur la compétitivité mondiale du Forum Mondial de l'Economie (FME), la qualité de l'infrastructure portuaire a été évaluée à 4,0 sur 7,0, ce qui place le Sénégal au 54^{ème} rang sur 138 pays. Les infrastructures routières et ferroviaires ont obtenu un score relativement faible de 4,0 (71^{ème}) et de 2,2 (85^{ème}), respectivement.

Selon l'indice de compétitivité mondiale du FME, le pays se situe au 78^{ème} pour la route, 81^{ème} pour les voies ferroviaires et 64^{ème} pour les infrastructures portuaires sur 144 pays au total. Afin d'atteindre le statut des pays émergents à l'horizon 2035, il est indispensable de construire plus d'infrastructures de transport et de renforcer les compétences requises.

Dans le paysage du développement des infrastructures régionales, les efforts du Sénégal pour améliorer les infrastructures de transport se sont placés dans une position relativement avancée par rapport aux autres pays africains. Selon l'Indice du Développement des Infrastructures en Afrique (AIDI, 2016), le Sénégal s'est classé au 16^{ème} rang parmi 54 pays africains **ayant 24,7 sur 100 tandis que la moyenne ouest-africaine est de 18,79. Un net progrès au niveau continental a été noté puisque le Sénégal a obtenu 21,66 sur 100, se classant 18^{ème} sur 53 pays en 2010 par rapport à l'AIDI.**

Bien que le pays ne cesse d'améliorer les infrastructures avec l'objectif de mettre en place un hub de logistique, d'aviation, de développement des ressources et d'affaires en Afrique de l'Ouest, il est nécessaire de développer le secteur portuaire vu que plus de 95% des activités commerciales dépendent du transport maritime.

Cependant, le récent indice de transport de l'AIDI a placé le Sénégal sur la 38^{ème} place avec le score de 3,47 indiquant un niveau de développement inférieur pour le secteur des transports. Dans le passé, le Sénégal a obtenu un score de 3,37 et 36^{ème} en 2010. Le dépassement des lenteurs reste une tâche difficile pour le gouvernement sénégalais.

À cet égard, le gouvernement sénégalais poursuit ses efforts pour étendre ses infrastructures de transport et renforcer ses capacités de gestion pour soutenir les objectifs du PSE par le développement de la logistique.

<PSE : Objectifs pour renforcer les infrastructures de transport (d'ici à 2017)>

| Désignation | Objectifs |
|------------------------------|--|
| Infrastructures routière | <ul style="list-style-type: none"> • Revêtement des routes de 1,170 km • Construction des routes régionales de 4,000 km • Construction des sept ponts • Modernisation et construction de terminus de bus |
| Infrastructures maritimes | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'infrastructure du terminal des passagers et des installations portuaires • Réaménagement du port |
| Infrastructures ferroviaires | <ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction du chemin de fer sur une distance de 573 km • Nouvelle installation du chemin de fer à écartement standard |
| Infrastructures aviaires | <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des aérodromes locaux |

* Source : République du Sénégal (2014), « PSE »

2. Strategie de mise en oeuvre

La coopération au développement de la République de Corée au Sénégal portera sur les infrastructures maritimes, la desserte nationale et le service logistique, tout en tenant compte des objectifs du PSE.

L'expérience et les connaissances de la République de Corée à partir de son propre réseau de transport national, fondé sur le plan national d'aménagement du territoire et sur le système intelligent de transport et de voirie reposant sur les technologies de l'information seront partagées dans le processus.

La Corée va appuyer la strategie de partenariat pays:

a. Mise en place d'infrastructures maritimes

- Reconnaissant l'importance du transport maritime pour le commerce et le développement équilibré au Sénégal, le soutien de la Corée sera axé sur la gestion portuaire, la gestion du dragage des rivières, l'infrastructure logistique et l'amélioration des services logistiques maritimes.

b. Système national de desserte et de logistique

- La Corée appuiera l'expansion du système intégré de logistique et de transport, tout en prêtant attention aux régions enclavées et à faible taux de desserte pour soutenir les efforts du Sénégal pour un développement inclusif des économies locales et pour devenir un centre logistique régional.

IV. Cadre de l'évaluation de la Stratégie de Partenariat Pays (CPS)

| PSE 2014-2023 Un Sénégal émergent d'ici 2035 avec une société solidaire dans un État de droit | | | | |
|---|--|--|--|---|
| Objectifs des CPS | | | | |
| Secteurs prioritaires | Objectifs par secteur | Contraintes | Progression | Indicateur de l'évaluation |
| Développement rural, Agriculture et Pêche | Contribution au développement économique équilibré à travers le développement rural, l'agriculture et la pêche | <ul style="list-style-type: none"> ▪Vulnérabilité au changement climatique (précipitation, salinisation) ▪Insuffisance des infrastructures ▪Enjeu d'intégration des régions | <ul style="list-style-type: none"> ▪Mise en place des infrastructures agricoles de base ▪Augmentation des rendements agricoles et des revenus | Conformité des CPS (si un projet a été identifiée et développé de manière appropriée par rapport aux objectifs de la CPS) Mise en marche des projets (si un projet qualifié d'adéquat aux CPS est mené ou pas) |
| Education | Mise en place une base du développement économique durable par celui du capital humain | <ul style="list-style-type: none"> ▪Insuffisance des infrastructures ▪manque de compétences des enseignants ▪faible niveau du système et cursus éducatifs | <ul style="list-style-type: none"> ▪Amélioration qualitative de l'accès à l'éducation ▪Culture des talents qui répondent à la demande des industries | |
| Gestion de l'eau et santé | Amélioration de qualité de vie par celle des conditions de santé et d'hygiène | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des infrastructures et institutions ▪manque du personnel de santé et du financement ▪Enjeu d'intégration des régions | <ul style="list-style-type: none"> ▪Amélioration d'accessibilité à l'eau potable et des conditions sanitaires ▪Bonne accessibilité universelle aux services de santé pour les mères et enfants | |
| Transport | Mise en place d'une base du développement économique par la construction des infrastructures de transport | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des infrastructures ▪manque du budget gouvernemental ▪manque d'investissements du secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> ▪Mise en place des infrastructures maritimes ▪ Mise en place des infrastructures routières | |

V. Plan de Financement à Moyen Terme

Plus de 70% de l'aide bilatérale, sera focalisé sur les programmes prioritaires, mais ce dernier est modifiable selon les situations comme les urgences humanitaires et les changements socio-économiques au Sénégal.

Toutefois, le soutien et des mesures relatives seront ajustés selon une coordination basée sur les missions des programmes, discussion sur les politiques et suivi partiel de la mise en œuvre des programmes

L'allocation budgétaire peut être ajustée durant le stade des discussions et la planification des budgets et pourrait être assujettie aux décisions des parlements

VI. Plan de Partenariat

La Corée coopérera avec d'autres organisations donatrices et élaborera des plans de coopération conjoints pour améliorer l'efficacité et l'harmonisation des projets afin d'appuyer la mise en œuvre par le Sénégal de tâches stratégiques essentielles dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. La Corée participera également activement aux réunions consultatives des bailleurs de fonds et aux groupes de travail thématiques pour chaque domaine de coopération prioritaire afin d'éviter le chevauchement des projets, de partager les meilleures pratiques et les expériences en projets.

Des projets conjoints en collaboration avec divers partenaires impliqués dans différents domaines de coopération prioritaires, spécifiés dans le Plan national de développement du Sénégal, seront examinés afin de créer des synergies et maximiser l'impact des projets. En outre, la Corée envisagera d'établir un partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM) pour le développement d'infrastructures à grande échelle.

- **Partenariat avec le secteur privé**

Le gouvernement coréen va dynamiser la coopération avec des organisations de la société civile (CSO) afin d'améliorer l'efficacité des projets par une démarche participative. L'accent sera mis sur le développement adapté aux caractéristiques et besoins locaux et sur le renforcement de capacités du personnel de santé pour améliorer leurs compétences et le système de soins locaux.

- **Alignement avec les plans et les systèmes de développement du Sénégal**

Le gouvernement coréen établira des stratégies d'aide à moyen et à long terme dans les domaines de coopération prioritaires qui sont alignés sur le PSE et les politiques sectorielles.

Par le biais de discussions périodiques et de réunions de groupes de travail avec le Sénégal, la Corée examinera les possibilités de coopération entre les projets et leurs cohérences avec la politique de la Corée et du Sénégal depuis la phase de programmation

jusqu'à celle d'évaluation du projet. Ce faisant, la Corée cherchera à maximiser les effets de synergie et à promouvoir des programmes efficaces en établissant des réseaux au sein des projets et entre eux.

La Corée examinera également comment elle peut s'incorporer dans un système préétabli du gouvernement sénégalais - comme la gestion des finances publiques, le système des marchés publics, etc. - pour diversifier les méthodes de projet. En outre, la Corée examinera la capacité de bonne gouvernance, de gestion financière du Sénégal, sa solidité financière, ses agrégats macro-économiques, les niveaux d'amélioration de la gouvernance par domaine et prendra progressivement des mesures pour mener à bien les projets.

• **Renforcement de Suivi et Evaluation**

La Corée envisage de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation des projets pour la mise en œuvre complète des projets avec des améliorations permanentes.

Les informations issues des résultats de l'évaluation et du suivi seront examinées et le plan d'amélioration sera discuté avec les bureaux gouvernementaux et les organisations pertinentes au Sénégal lors de réunions périodiques de gestion de projet afin de suivre les progrès réalisés.